

Strasbourg le 12/04/2021

Parlons Intégration n°34

Avril 2021

Lettre d'information mensuelle sur l'actualité de la formation linguistique pour les personnes nouvellement arrivées

Traite des êtres humains : Mieux protéger les femmes, les enfants et les migrants

Parlement Européen - 10 février 2021

Résumé :

Dans un rapport, le Parlement Européen évalue la directive de 2011 relative à la prévention de la traite des êtres humains et appelle à des mesures plus strictes contre toutes les formes de traite d'êtres humains.

L'exploitation sexuelle demeure la forme de traite la plus répandue dans l'UE. Le rapport invite la commission à modifier la directive sur la prévention de la traite des êtres humains afin de garantir que les Etats la criminalise. Les députés demandent à la commission et aux Etats membres à s'attaquer à l'utilisation des technologies en ligne dans le cadre de la prévention de la traite des êtres humains.

Le Parlement Européen appelle les Etats membres à mettre en place des mesures spécifiques pour protéger et aider les enfants. La traite des êtres humains peut notamment prendre différentes formes comme l'exploitation par le travail, la mendicité forcée, le mariage forcée et de complaisance, la vente de bébés, le prélèvement d'organes ou l'adoption illégale.

L'intégration des personnes réinstallées en France

La lettre France terre d'asile n°93 - avril 2021

Résumé :

L'Etat confie l'accueil des réfugiés à des associations telles que France terre d'asile qui leur proposent un hébergement ainsi qu'une prise en charge de 12 mois comprenant une aide à l'ouverture des droits sociaux et un accompagnement social individualisé. Au bout de ces 12 mois nombreux sont ceux qui ne disposent pas d'une autonomie suffisante : ils ne sont pas systématiquement en capacité de se rendre à un rendez-vous médical ou de réaliser leurs démarches administratives. Les personnes réinstallées sont sélectionnées sur des critères de vulnérabilité telle qu'une pathologie lourde ou des traumatismes psychiques. Les bénéficiaires du programme de réinstallation permanent doivent passer par la procédure d'asile à leur arrivée, ce qui revient à différer l'ouverture des droits sociaux.

L'intégration dans des petites villes fait face à certains obstacles comme l'éloignement des services publics ou des professionnels de santé et une plus faible desserte des transports en commun.

Pour l'insertion professionnelle, il s'avère difficile de faire coïncider les besoins en main d'œuvre avec les compétences et expériences des personnes accueillies.

Les petites villes offrent un terrain favorable à l'intégration sur d'autres aspects, grâce à une meilleure coopération des acteurs locaux et à une plus forte mobilisation citoyenne.

Les bénévoles, par leur engagement permettent de compléter les formations linguistiques dispensées dans le cadre du CIR. Ils aident à acquérir et comprendre les codes culturels et sociaux de la société française.

Le programme de réinstallation : Bilan et perspectives

La lettre France terre d'asile n°93 - avril 2021

Résumé :

Le covid a perturbé l'accueil de nouveaux réfugiés.

La réinstallation est un mécanisme mobilisé pour répondre aux crises internationales :

- Accueil de Vietnamiens dans les années 70
- Accueil de yougoslaves dans les années 90
- Accueil des chrétiens d'Orient à partir de 2007

Son institutionnalisation commence avec la mise en place d'un programme permanent de réinstallation suite à la signature par la France d'un accord cadre de coopération avec le HCR en 2008. En adoptant d'une base légale pour la réinstallation dans le CESEDA à l'art 714-1, face à l'impact généralisé de la crise sanitaire, la commission Européenne a invité les Etats membres à modifier leurs pratiques afin de s'adapter à cette situation en proposant de prévoir des entretiens à distance. Le cadre européen juridiquement contraignant proposé par la commission en 2016 se retrouve converti en simples recommandations.

Rédaction - Coordination :
Pierre MASSING, Chargé de mission GIP FCIP Alsace
Tél: 03 88 23 36 10

Directeur de la publication :
Richard CHANTIER
Directeur du GIP FCIP Alsace

Publication du GIP FCIP Alsace
2 rue Adolphe Seyboth
67000 Strasbourg